

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 04 MARS 2016**

L'an deux mil seize, et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul

Absents Excusés : M. SOZET Jacques, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. BERT Jean-Michel, Mme PANAYE Sylvia, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

M. SOZET J. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. MARMEY F. a donné pouvoir à M. FOUREL J.P. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M NOUAILLE O. a donné pouvoir à M. ROCHE C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Secrétaire de séance : M. FOUREL Jean-Philippe

Le compte rendu du conseil municipal du 08/01/2016 a été approuvé.

M. le Maire ouvre la séance en présentant ses plus vives félicitations à Jean-Philippe FOUREL, conseiller municipal, et à son épouse Bérénice pour la naissance de leur fille Marie le 04/02/2016.

DELIBERATIONS

A – Vote des comptes administratifs 2015

Le maire présente au conseil les comptes administratifs 2015.

Pour le vote M. ROCHE Christian se retire, Mme CHAZOT Catherine, Maire-Adjoint propose au vote les comptes administratifs 2015.

Budget principal

| | Résultat de clôture |
|----------------|----------------------------|
| Investissement | - 74 377.57 Euros |
| Fonctionnement | + 178 743.02 Euros |

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité, ainsi que les affectations de résultats.

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Budget assainissement

| | Résultat de clôture |
|----------------|----------------------------|
| Investissement | + 17 574.21 Euros |
| Fonctionnement | + 17 764.93 Euros |

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité, ainsi que les affectations de résultats.

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Budget Vente Energie

| | Résultat de clôture |
|----------------|----------------------------|
| Investissement | + 811.25 Euros |
| Fonctionnement | + 5 416.99 Euros |

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité, ainsi que les affectations de résultats.

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Budget Lotissement de Trévit

| | Résultat de clôture |
|----------------|----------------------------|
| Fonctionnement | + 9 552.36 Euros |

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité, ainsi que les affectations de résultats.

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

B - Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner :

- demande située lieu-dit Le Village parcelle AH 20 de 507 m²
- demande située lieu-dit Le Village parcelle AH 23 de 473 m², AH 225 de 527 m², AH 261 de 315 m², AH 267 de 1523 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

C - Aménagement du local technique communal - Lancement de la consultation

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du local technique communal.

Les travaux projetés sont des travaux de plomberie-sanitaire, d'électricité, de carrelage et de plâtrerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les travaux d'aménagement du local technique communal présenté par le maire.
- Autorise le maire à lancer la consultation des entreprises.
- Charge le maire de toutes les démarches et signature utiles.

D - Extension de la place de la mairie - Lancement de la consultation

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'extension de la place de la mairie.

Les travaux projetés sont des travaux de terrassements - plateforme, d'éclairage public et des plantations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'extension de la place de la mairie présenté par le maire.
- Autorise le maire à lancer la consultation des entreprises.
- Charge le maire de toutes les démarches et signature utiles.

E - Travaux de voirie communale 2016 -Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Val d'Ay

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la convention de mandat qu'il serait nécessaire de conduire avec la Communauté de Communes du Val d'Ay afin de formaliser précisément les conditions dans lesquelles cet établissement public de coopération intercommunal pourra réaliser des travaux sur notre voirie communale.

Cet engagement présente les caractéristiques suivantes :

- Objet : Délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie de la Commune à la Communauté de Communes du Val d'Ay
- Durée : Une année
- Renouvellement : Par délibération prise chaque année par le conseil municipal
- Coût : Paiement des travaux de voirie et des honoraires de maîtrise d'œuvre au prorata des travaux effectués par les communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer la convention de prestations de services à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Ay pour les travaux de voirie communale 2016
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

F - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte Ay-Ozon

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211.17 et suivants relatifs aux modifications statutaires des EPCI ;

Vu la délibération du 10 février 2016 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Ay-Ozon approuvant la modification de ses statuts ;

Vu le courrier du Syndicat Mixte Ay-Ozon reçu en mairie le 16/02/2016 et demandant l'approbation des nouveaux statuts par les communes membres du syndicat ;

Considérant que les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales sont satisfaites ;

Le maire procède à la lecture des nouveaux statuts du syndicat et propose au conseil municipal l'approbation de ces derniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Ay-Ozon
- Mandate le maire pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour mener à bien cette délibération.

G - Syndicat mixte des Inforoutes - Contrat PMB Gestion Bibliothèque

M. le maire fait part au conseil de la demande des bénévoles qui gèrent la bibliothèque municipale de Préaux qui sollicitent la commune afin d'équiper la bibliothèque d'un logiciel de gestion des livres.

M. le maire présente le contrat et les devis du syndicat mixte des Inforoutes concernant l'informatisation de la gestion des livres de la bibliothèque municipale « Les buveurs d'Encre ».

Le coût du logiciel PMB –Gestion de bibliothèques est de :

- Installation et paramétrage : 460.00 euros HT
- Formation : 271.50 euros HT
- Coût annuel hébergement : 153.00 euros HT

Le coût du matériel est de 596.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'informatisation de la gestion de la bibliothèque municipale de Préaux « les buveurs d'encre »
- Autorise le maire à signer le contrat PMB gestion bibliothèque avec le syndicat mixte des Inforoutes
- Mandate le maire pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour mener à bien cette délibération.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Ecole Publique

- Convention dans le cadre des Taps - activité sport (football) avec l'US Val d'Ay

Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre l'Union Sportive du Val d'Ay et la mairie relative aux Temps d'Activités Périscolaires. Le tarif est fixé à 20 € de l'heure pour cette année scolaire 2015-2016. Cette activité aura lieu le vendredi avec l'intervenant M. BOURNAC Benjamin.

- Projet de modification des horaires des Taps de 2 fois 1h30 à la place de 3 fois 1 h

Mme CHAZOT Informe le conseil du projet de modification des horaires des Taps. Ce projet sera examiné lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage.

- Demande de subvention de Mme Julie Chauchoy concernant la classe maternelle pour la sortie du Jeudi 12 mai sortie St Etienne, Musée Art contemporain le matin et la Rotonde exposition « Mondo Minot 2 » l'après-midi et du Jeudi 23 juin sortie aquarium de Lyon

Le conseil municipal accepte de participer financièrement à ces deux sorties. Les subventions seront prévues au budget primitif 2016.

- Demande de subvention Ecole Primaire Privée Spécialisée de l'ENVOL d'Annonay pour deux élèves résidant la commune de Préaux

Le conseil municipal propose une subvention de 42 euros par élève soit de 84 euros cette année 2016. La subvention sera prévue au budget primitif 2016. Le maire précise que la somme de 42 € correspond au montant des fournitures scolaires alloué aux élèves de l'école publique de Préaux.

b) Projet de sécurisation de sept arrêts de cars scolaires

Aucune décision n'est prise lors de ce conseil car M. MARMEY Frédéric, adjoint en charge de ce dossier est absent lors de ce conseil.

c) Devis du Bureau d'Etude GEOA de Labatie d'Andaure

Le maire informe le conseil que la commune a sollicité le bureau d'étude GEOA (BE en topographie et topométrie) pour l'établissement des documents d'arpentage en vue de régularisations foncières de la voirie communale (Classement et déclassement de voirie), et pour la prestation d'adressage postal.

Aucune décision n'est prise lors de ce conseil car M. MARMEY Frédéric, adjoint en charge de ce dossier est absent lors de ce conseil.

d) AFR La clé des Champ affiliée à Familles Rurales – Projet de mise en œuvre d’un club ados intercommunal

Mme CHAZOT Catherine présente au conseil le projet jeunesse Intercommunal de Familles Rurales « La Clé des Champs », projet de mise en œuvre d’un club ados intercommunal. Le conseil municipal ne prend aucune décision lors de ce conseil

e) Propositions pour l’acquisition d’un tracteur agricole

Le maire présente un tableau récapitulatif des propositions de tracteur d’occasion. Le conseil municipal charge le maire de négocier le prix avec Vernoux Motoculture pour un tracteur de marque Deutz correspondant le mieux au besoin de la commune.

f) Divers

• Intercommunalité :

M. le maire informe le conseil de la réunion prévue le 7 mars entre M. le Préfet et tous les maires du Val d’Ay. Il précise que M. le Préfet doit prendre sa décision sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale avec la fin mars.

• R.A.M. (Relais d’Assistance Maternelle) :

Mme CHAZOT informe le conseil de l’ouverture du Relais Assistantes Maternelles, un lieu d’échange et de rencontres pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents.
Coordonnées : Mme Delphine Lemoine RAM du Val d’Ay, dans les bureaux de la Communauté de Communes du Val d’Ay, Munas 25 rue de la maille 07290 Quintenas. Tél : 06.48.01.90.84.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire : Christian ROCHE

The image shows the official seal of the Municipality of Préaux in the Ardèche department. The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE de PRÉAUX' at the top and '(Ardèche)' at the bottom, separated by two stars. In the center of the seal is a small illustration of a landscape with a tree and a building. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christian Roche'.